

05 juillet 2022

CT : ~~Comité Technique~~ Confiance Trahie

Monsieur le président du CT de CDG/LBG, compte tenu de la version de la note d'organisation diffusée aux agents du Service Technique, merci de prendre en compte cette modification des votes au CT du 28 juin: "Point 4 Mise à jour de la note d'organisation du Service Technique"
POUR : CGT **Abstention** : UNSA, SNCTA **CONTRE** : UNSA.

Le Comité Technique de CDG/LBG du 28 juin 2022 aura été un lieu de rebondissements. L'enjeu pour le Service Technique était la mise au vote de la note d'organisation locale qui définit: les missions, les pôles, les fonctions et postes, l'organisation de la MS, l'organisation de la MO, le tableau de service, les droits à congés. La raison de retoucher cette note est liée au passage en SIR, excluant la section CANARI du périmètre du ST. Il a été proposé par le service de retoucher différents points de cette note, qui ne reflétaient plus la réalité de son écriture datant de 2017.

La section locale UNSA IESSA a été force de proposition pour corriger cette note au travers de nombreuses bilatérales. Le prérequis pour rester autour de la table des négociations et, in fine, donner un vote favorable, concerne le décompte horaire des remplacements en supervision par un agent à horaire programmé. Pour l'UNSA IESSA, quelle que soit la raison de ce remplacement, l'agent faisant la vacation subit les sujétions qui vont de pair (vacation de plus de 11h, de nuit, week-end ou jour férié). Après de longues heures de bilatérales et de nombreuses versions de document, le service avait accepté la vision de décompte d'heures pour ces remplacements.

Ainsi, dans toutes les versions pré-CT et même dans une version envoyée par mail pendant le CT, il était indiqué:

"Un agent DMS ou expert confirmé, détenant une AE avec brique A appropriée, pourra être amené à remplacer un agent du tour opérationnel. Dans ce cas, l'agent se verra attribué une demi-journée de récupération par cycle J1/J/N remplacé."

Finalement, dans la version envoyée aux agents, on découvre l'ajout suivant:

*"**Sur demande du supérieur hiérarchique**, un agent DMS ou EC, détenant une AE avec brique A appropriée, pourra être amené à remplacer un agent du tour opérationnel. Dans ce cas, l'agent se verra attribué une demi-journée de récupération par cycle J1/J/N remplacé."*

Habituellement ce genre de note est retouchée dans un cadre protocolaire national. Cet accord social "historique" entre l'administration et les organisations syndicales permet d'apporter un semblant d'équilibre entre les évolutions de l'organisation et les compensations sociales les accompagnant, et instaure en général une paix sociale.

Alors que le stylo du Protocole est introuvable depuis 2020, la section locale UNSA IESSA s'alarme de la situation et se demande comment les IESSA de CDG vont poursuivre « ~~la modernisation~~ le sauvetage technique » sous une deadline Olympique, sans **accord de branche IESSA**, sans **prime Région Parisienne** et maintenant sans **confiance** envers le service.

Monsieur le chef d'organisme, félicitations, vous venez de remporter une invitation permanente aux bilatérales UNSA IESSA.